7ème RALLYE NATIONAL VHC DE LA VÉSUBIE 6 & 7 septembre 2019

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques VHC

et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC

Dans le cadre du 7ème Rallye Régional MODERNE de la Vésubie est organisé le 7ème Rallye Régional VHC de la Vésubie

PROGRAMME DU RALLYE :

Parution du règlement :	Jeudi 11 juillet 2019
Ouverture des engagements :	Jeudi 11 juillet 2019
Clôture des engagements :	Lundi 26 août 2019 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 31 août 2019
Reconnaissances :	Samedi 31 août et Vendredi 6 septembre 2019 de 9h à 12h et de 14h à 18h

Vérifications administratives :	Vendredi 06/09 de 13h30 à 18h30	Arrivée 1ère Voiture :	Samedi 07/09 à 16h15
Vérifications techniques :	Vendredi 06/09 de 13h45 à 19h	2ème réunion du Collège :	Samedi 07/09 à 16h00
Heure de mise en place parc de départ :	Vendredi 06/09 à partir de 14h	Vérifications finales :	Samedi 07/09 à l'arrivée
1ère réunion du Collège :	Vendredi 06/09 à 18h	Publication des résultats provisoires:	Samedi 07/09 30' après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé
Publication admis au départ :	Vendredi 06/09 à 20h30	Fin délai de réclamations :	Samedi 07/09
Départ 1er VHC :	Samedi 07/09 à 08h30	Remise des Prix :	Samedi 07/09 à partir de 20h sous le chapiteau (repas offert aux concurrents présents)
Départ 1er MODERNE :	15 mn après le dernier VHC		
Départ 1er VHRS :	15 mn après le dernier MODERNE		
Départ 1er LTRS :	5 mn après le dernier VHRS		

ARTICLE 1P – ORGANISATION

Définition : L'**A**ssociation **S**portive **A**utomobile du **B**âtiment et des **T**ravaux **P**ublics, en qualité d'Organisateur Administratif et Technique organise les 6 et 7 septembre 2019 un rallye régional PEA dénommé :

« 7ème Rallye Régional VHC de la VÉSUBIE »

Conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA et avec le concours de l'**Écurie Vésubienne Automobile.**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur sous le numéro de visa 43 et sous le permis d'organiser numéro 458 en date du 13/06/2019

Organisateur Technique Idem support Rallye moderne

Comité d'organisation : Idem support Rallye Moderne

Tableau officiel d'affichage : MAIRIE DE ROQUEBILLIÈRE

Tableau d'informations : MAIRIE DE ROQUEBILLIÈRE

Secrétariat du Rallye : **ASABTP 42 avenue Gallieni 06000 NICE Tél : 04.93.80.43.44 – Fax : 04.93.92.37.14**

PERMANENCE DU SECRÉTARIAT : ***Tous les jours de 10h à 12h et de 14h30 à 19h, jusqu'au jeudi 5 septembre 2019***

PERMANENCE DU RALLYE : ***Mairie de ROQUEBILLIÈRE à partir du vendredi 6 septembre 2019 à 14 h***

1.1P OFFICIELS DU RALLYE : Idem support Rallye Moderne

Commissaire technique : André BAROLLE Licence N°55043

1.2P ÉLIGIBILITÉ : **Le 7ème RALLYE RÉGIONAL VHC DE LA VESUBIE** compte pour :

* Le Challenge VHC 2019 de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur
* Les Challenges ASABTP
* La coupe de France des rallyes VHC avec le coefficient 1.

1.3P VÉRIFICATIONS : Pas de convocation individuelle, Idem support Rallye Moderne

Dispositions particulières : Les voitures de course doivent être déchargées avant les vérifications techniques.

Le stationnement des remorques est interdit dans le village de ROQUEBILLIÈRE mais obligatoire au parking EDF (Voir fléchage Carnet d'Itinéraire)

Contrôle final : Les éventuelles vérifications finales auront lieu au garage GHETTI. (Main d'œuvre et Taux horaire 60 €. TTC)

ARTICLE 3P – CONCURRENTS et PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS : Idem support Rallye Moderne Obligatoirement accompagnée de la copie de la 1ère page du PTH ou PTN (sauf catégorie CLASSIC).

3.1.2P DROIT D'ENGAGEMENT :

Les droits d'engagement sont ainsi fixés : a) avec la publicité des organisateurs : **360 €.**
b) sans la publicité des organisateurs : **720 €.**

Une remise de 40 € sera accordée à tous les PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.

3.1.3P ACCEPTATION : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement.

3.2P -ÉQUIPAGES : Conforme au règlement standard et aux prescriptions F.F.S.A. (cf : France Auto 2019 : Éléments de Sécurité VHC)

3.2.9P Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500m avant le CH et après le STOP est accordée.

ARTICLE 4P – CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4.1P Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes **K et J** en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus**,** I, J1 et J2, (de 1977 à 1990)

Définition des périodes de l'Annexe K

A- Période E	1947 à 1961	Période GR	1966 à 1971	Période I	1977 à 1981
Période F	1962 à 1965	Période H1	1972 à 1975	**D-** Période J1	1982 à 1985
Période G1	1966 à 1969	Période HR	1972 à 1975	**E-** Période J2	1986 à 1990
B- Période G2	1970 à 1971	**C-** Période H2	1976		

Ces voitures sont répertoriées par GROUPE.

GROUPE 1 - T - Tourisme
GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition
GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série
GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial
GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype
GROUPE N - Production J (classement distinct)
GROUPE A - Tourisme J (classement distinct)
GROUPE B - J (classement distinct)

Les voitures du groupe Rallye CLASSIC de Compétition (1977 à 1981) en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié VH (classement séparé)

Les voitures des groupes 5 et 6, course biplace (HST, TSRC) des périodes HR après 1975 et I ne sont pas autorisées.

4.3P PNEUMATIQUES : Conformes aux dispositions prévues dans l'Annexe K en cours de validité.

4.4P ASSISTANCE : Idem support Rallye Moderne

ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.2P PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : non rachetable sera précisée ultérieurement par additif.
5.3P PUBLICITÉ FACULTATIVE : des organisateurs sera précisée ultérieurement par additif.
PUBLICITE INDIVIDUELLE : 3 rectangles de 50 x 14 cm tel que prévue par l'Annexe K en cours de validité

ARTICLE 6P – SITES et INFRASTRUCTURES

Idem support Rallye Moderne

ARTICLE 7P – DÉROULEMENT du RALLYE

7.1P DÉPART : le départ des voitures VHC sera donné le samedi 7 septembre 2019 à 8h30, avant le rallye MODERNE, dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

7.3.17P NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDON / RALLYE 2

Conforme au Règlement Standard des Rallyes.

ARTICLE 9P – CLASSEMENT

Conforme au règlement Coupe de France VHC

ARTICLE 10P – COUPES ET RECOMPENSES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

- Un engagement gratuit sera remis au vainqueur du scratch.
- Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminé le rallye.

10.1P REMISE DES PRIX : La remise des prix aura lieu le Samedi 7 septembre 2019 à partir de 20h sous le chapiteau, place du vieux village. Un repas sera offert à tous les concurrents présents (pilotes et copilotes).

POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT, SE REPORTER A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA.